



BFT FRANCE FUTUR ISR

Rapport annuel Septembre 2023

OPCVM de BFT Investment Managers (SICAV)

Société de gestion : BFT Investment Managers

Sous délégué de gestion comptable en titre : CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

Dépositaire : CACEIS BANK

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	24
Informations réglementaires	25
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	37
Bilan Actif	38
Bilan Passif	39
Hors-Bilan	40
Compte de Résultat	41
Annexes aux comptes annuels	42
Règles et méthodes comptables	43
Evolution de l'Actif net	48
Compléments d'information	49
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	69
Inventaire	73
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	76
Annexe(s)	77
Information SFDR	78

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions françaises.

Objectif de gestion

L'objectif de gestion consiste à réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance supérieure à l'indice CAC Mid & Small (dividendes réinvestis), indice représentatif de la performance des petites et moyennes entreprises françaises après prise en compte des frais courants, à partir d'une sélection d'actions d'entreprises françaises, tout en respectant une approche responsable en intégrant des critères E.S.G. dans le processus de sélection et d'analyse des titres de la SICAV et en ciblant un niveau d'émissions carbone inférieur en permanence de 30% à celui de l'univers d'investissement.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : www.bft-im.com.

La philosophie d'investissement de la Sicav :

- Contribuer au financement des entreprises françaises, dont la société de gestion juge les fondamentaux solides afin de les accompagner dans la durée, en intégrant un objectif de réduction des émissions carbone (inférieur en permanence de 30% par rapport à son univers d'investissement).

- Privilégier les entreprises les plus vertueuses qui prennent en compte des éléments extra-financiers en lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies[1] et des critères ESG dans la conduite de leur activité afin de lutter contre le changement climatique par une politique d'exclusion et un score ESG moyenne supérieur à celui de l'univers d'investissement.

L'objectif de construction d'un portefeuille dont l'intensité carbone est inférieure d'au moins 30% à l'intensité carbone de l'univers d'investissement est atteint par l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des émetteurs et par l'évaluation des entreprises et de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

[1] <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Univers d'investissement :

L'univers d'investissement de l'OPC est composé essentiellement d'actions françaises de petites et moyennes capitalisations.

Il est représenté par l'indice composite suivant : 70% CAC Mid & Small + 15% Eternext PEA-PME 150+ 7.5% CAC Next 20 + 7.5% CAC 40.

L'OPC pourra investir en-dehors de son univers d'investissement jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des actions d'entreprises françaises et/ou non françaises.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les risques encourus par les actionnaires sont les suivants :

Risque actions :

Le risque lié aux actions est le risque de baisse de la valeur des actions ou des indices auxquels les actifs de la SICAV sont exposés compte tenu des variations potentiellement importantes des marchés des actions. Par ailleurs, la performance de la SICAV dépend des sociétés sélectionnées par le gérant. Il existe ainsi un risque que ce dernier ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

Risque lié aux sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Le risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV est d'autant plus important que le gérant investit dans des actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations, dont l'actif peut connaître, de par sa taille, des évolutions brutales à la hausse comme à la baisse.

Risque de perte en capital :

L'OPCVM n'offre aucune garantie, ni protection ; les fluctuations de marché peuvent l'amener à ne pas restituer l'intégralité du capital initialement investi.

Risque de liquidité :

Certains titres dans lesquels l'OPCVM est investi peuvent être difficilement négociables ou même ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires.

Risque discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire appliqué à la SICAV repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes.

Risque de contrepartie :

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Risque juridique :

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

Risque en matière de durabilité :

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Les marchés d'actions ont clôturé le mois d'octobre sur une dynamique favorable. Parmi les facteurs positifs, il y a eu notamment des chiffres économiques et des commentaires qui ont entretenu l'espoir d'un ralentissement du rythme de hausse des taux de la part des banques centrales. Il y a eu aussi les résultats d'entreprises qui ont globalement été plus favorables qu'attendu même si quelques déceptions ont été sévèrement sanctionnées. Au final un certain nombre d'incertitudes demeure : la guerre en Ukraine s'enlise chaque jour davantage, les chiffres d'inflation en zone euro restent élevés et les perspectives économiques pointent toujours vers un ralentissement de l'activité économique. Cela justifie selon nous de maintenir un biais prudent dans nos portefeuilles. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la faible exposition sur le secteur des médias (+12,7% sur la période écoulée) a été défavorable tout comme la forte exposition sur le secteur de la chimie (+2,7%). Le choix de valeurs a eu un impact négatif sur le mois en raison notamment de l'absence dans le portefeuille du titre Dassault Aviation qui clôture le mois en très forte hausse (+28,6%). Par ailleurs dans le secteur des jeux vidéo, l'annonce du retard de la sortie de certaines œuvres a eu un impact négatif sur la performance de Nacon (-37,8%) et celle de Bigben (-27,3%). Du côté positif, le portefeuille a profité du rebond de la ligne en Alstom (+24,6%) qui a annoncé de nouveaux contrats sur le mois. La position en Imerys (+33,5%) a bénéficié de l'annonce par la société de la mise en exploitation d'une mine de lithium dans le centre de la France. Enfin la ligne en Carbios, qui a détaillé l'avancement de la première usine de biorecyclage de PET au monde, a clôturé le mois en forte progression (+59,8%). En ce qui concerne les mouvements, nous avons continué à prendre nos profits sur GTT après un beau parcours. Nous avons réduit les positions sur Ipsen, sur ADP et sur Nexans. Sur les plus petites entreprises, les lignes sur Ekinops, Nacon, Vetoquinol ou encore Ateme ont été allégées. Du côté des achats, la position en Alten a été renforcée tout comme celle en Française des Jeux ou celle en Atos. L'exposition sur EuroAPI dans la santé a aussi été accrue sur la période. Après un mois de septembre difficile, le mois d'octobre s'est révélé beaucoup plus favorable confirmant ainsi la forte volatilité actuelle et la brutalité des mouvements de marché. Au final, l'environnement évolue peu selon nous avec de fortes incertitudes pesant sur les politiques de taux des banques centrales et sur la conjoncture économique, ce qui justifie toujours de demeurer prudent dans nos investissements.

Novembre 2022

La dynamique positive s'est maintenue sur le mois de novembre pour les marchés d'actions. Les craintes se lèvent progressivement sur le côté restrictif des politiques des banques centrales. Sur la conjoncture économique, le consensus des investisseurs privilégie un ralentissement de faible ampleur et de durée limitée. En ce qui concerne la Chine, un assouplissement, même léger, des mesures sanitaires a la faveur des investisseurs. Dernier point, la saison des résultats s'est clôturée de manière positive. Tous ces éléments sont à la source de la tendance favorable de ces dernières semaines. Il faut néanmoins avancer avec prudence car bon nombre des incertitudes ne sont pas définitivement levées : les anticipations sur les politiques des banques centrales sont loin d'être acquises et l'ampleur du ralentissement de la conjoncture pourrait surprendre négativement. Le biais prudent des portefeuilles a été allégé mais il est maintenu. Sur le mois, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la faible exposition sur le secteur des services financiers (+5,6% sur la période écoulée) a été défavorable tout comme la forte exposition sur le secteur de la chimie (-1,1%). Le choix de valeurs a eu un impact positif en raison notamment de la position en Alstom (+19,2%) dont la publication de résultats le 16 novembre a soutenu le cours du titre : il faut dire que l'entreprise fait état d'une activité en progression de 8% et de plus de 10 milliards d'euros de prises de commandes sur le semestre. Le parcours boursier de Soitec (+18,2%) a aussi fortement contribué à la performance : la publication d'un chiffre d'affaires en croissance de 26% qui a permis de confirmer les perspectives de l'exercice est à la base de cette performance. La position en Nexity (+18,4%) a aussi eu un impact positif. La ligne en Nexans (-11,1%) a en revanche souffert suite à la dégradation de l'opinion d'un broker. Après un beau parcours, il y a également eu quelques prises de profits sur Imerys (-9,2%) sur la période. En ce qui concerne les mouvements, nous avons partiellement pris nos profits sur Ipsen après un beau parcours sur 2022. Nous avons réduit les positions sur Soitec, sur Bigben Interactive, sur Nacon et sur Xilam. Nous avons soldé notre position en Teleperformance suite à la controverse sur les conditions de travail de leurs salariés en Colombie. Face à cela nous avons continué à renforcer la position sur Scor. Nous avons également renforcé le secteur de l'immobilier au travers des titres Covivio et Icade. L'optimisme est clairement revenu sur les marchés après un été chahuté car la visibilité a semblé se renforcer. Désormais l'interrogation porte davantage sur l'ampleur du ralentissement conjoncturel à venir.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Les incertitudes restent donc importantes, surtout après un tel mouvement haussier, ce qui justifie toujours de demeurer prudent dans nos investissements.

Décembre 2022

La dynamique positive des mois d'octobre et novembre s'est interrompue sur le dernier mois de l'année notamment en raison des discours peu accommodants des banques centrales. Le mouvement à la hausse des taux d'intérêt était certes attendu mais les commentaires ont confirmé que cette tendance serait maintenue au cours des prochains mois, ce qui affecté l'optimisme des investisseurs. Face à cela, l'assouplissement en cours des mesures de confinement sanitaire en Chine a eu un effet positif qui a porté le marché sur les derniers jours de l'année. La réalité est que nous entamons 2023 dans un contexte de fortes incertitudes notamment en ce qui concerne le rythme de croissance économique. La valorisation des marchés d'actions reste tout à fait raisonnable mais la tendance des bénéfices des entreprises sera scrutée avec attention alors que les indicateurs d'activité sont très largement orientés à la baisse. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ont eu un impact neutre : l'exposition sur le secteur des technologies (-1,8%) a eu un impact défavorable. A l'inverse la faible exposition sur le secteur des services financiers (-2,0%) a été positive. Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur la période. Le portefeuille a notamment souffert du recul de Worldline (-18,7%) très impacté le jour de l'annonce du mouvement de taux de la BCE. La position en Alstom (-8,2%) clôture également en forte baisse après un beau rebond au cours des deux derniers mois. La ligne en GTT (-15,1%) a pâti début décembre de la décision juridique de la Haute Cour de Seoul qui n'a pas tranché en faveur de l'entreprise, ce qui a pesé sur le cours. Enfin la position en Unibail-Rodamco (-4,0%) a également été impactée par la hausse des taux. A l'inverse, la ligne en Elis (+10,6%) continue de profiter de perspectives qui demeurent constructives. Par ailleurs la position en Scor (+17,8%) clôture l'année sur une note positive après un parcours chaotique en 2022. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Ipsen, sur GTT, sur Alstom, sur Nexans, sur Soitec ou encore sur Imerys en vue de maintenir un positionnement de portefeuille équilibré. A l'inverse nous avons renforcé nos positions sur Alten, sur Seb et sur Scor. Les récents mouvements de marchés montrent qu'une stratégie dite « équilibrée » garde tout son intérêt dans un environnement qui se caractérise par de fortes incertitudes en matière de taux d'intérêt, de croissance économique, d'inflation, de situation sanitaire (Chine) et de géopolitique (guerre en Ukraine). Dans ce contexte de faible visibilité une politique d'investissement prudente reste selon nous la plus adaptée.

Janvier 2023

Les marchés d'actions ont entamé l'année 2023 de manière très positive après une année 2022 pour le moins difficile. Parmi les facteurs favorables il y a notamment eu la forte détente intervenue sur les taux d'intérêt, à la fois aux Etats-Unis et en Europe, qui a renforcé le moral des investisseurs. Il est vrai que les craintes de hausses des taux de la part des banques centrales semblent s'estomper peu à peu. Cela contribue donc à rassurer les intervenants sur les perspectives de croissance pour l'année en cours. L'autre élément déterminant pour la bonne tenue des marchés est bien évidemment la réouverture de l'économie chinoise qui se fait à un rythme plus rapide qu'anticipé il y a encore quelques semaines. Dernier point positif sur le mois, les premières publications de résultats de la part des entreprises se sont révélées plutôt en ligne avec les attentes, ce qui a également eu un impact favorable. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ont eu un impact négatif : les faibles expositions sur le secteur des services financiers (+10,6%) et celui de la construction (+19,6%) ont pesé sur la performance du mois. Le choix de valeurs a eu un impact positif en raison notamment de la position en Unibail-Rodamco (+21,7%) qui a profité du mouvement de détente sur les taux d'intérêt. La ligne en Alstom (+19,2%) a bénéficié de la publication en fin de mois de chiffres d'activité qui ont rassuré les investisseurs. La position sur Nexans (+15,0%) clôture le mois en progression suite à des opinions d'analystes qui jugent les perspectives en amélioration. A l'inverse, la ligne en Soitec (-9,4%) a pâti de craintes de ralentissement sur le marché des semi-conducteurs. Enfin les retards annoncés sur les jeux vidéo ont continué de peser sur le titre Ubisoft (-28,3%). En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur ADP, sur GTT, sur Publicis, sur Rothschild, sur Sopra-Steria ou encore sur Derichebourg toujours en vue de maintenir un positionnement de portefeuille équilibré. En face de ses ventes, nous avons renforcé nos positions sur Ipsos, sur Wendel, sur Seb et sur EuroAPI dans le secteur de la santé. Pour les prochaines semaines, nous maintenons notre approche dite équilibrée dans un marché qui se caractérise par des mouvements de grande ampleur comme l'illustre le fort rebond du mois de janvier après un mois de décembre compliqué. Malgré les éléments positifs récents, de fortes incertitudes en matière de taux d'intérêt, de croissance économique et d'inflation perdurent, et cela sans compter la situation géopolitique qui semble tous les jours plus incertaine. Cela nous conforte dans une politique d'investissement prudente.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Février 2023

Le climat reste très favorable pour les marchés d'actions en ce début d'année. Les chiffres avancés de la conjoncture (enquêtes PMI notamment) résistent mieux qu'attendu ce qui limite les risques d'un fort ralentissement de l'économie. D'autre part lors des publications de résultats, les entreprises ont affiché des bénéfices globalement en ligne avec les attentes et se sont montrées plutôt constructives pour les prochains trimestres. Par ailleurs les craintes de politiques de taux plus restrictives de la part des banques centrales restent modérées jusqu'à présent. Enfin, dernier point, et pas le moindre, la réouverture de l'économie chinoise se confirme, ce qui est bien évidemment positif sur les perspectives de croissance. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ont eu un impact favorable : la faible exposition sur le secteur des médias (-3.8%) et la forte exposition sur celui de la technologie (+6,4%) ont été bénéfiques pour la performance du mois. Le choix de valeurs a eu un impact légèrement négatif sur la période en raison notamment de la position en Nexans (-6.0%) qui a fait l'objet de prises de profits. La ligne en Xilam (-15.6%) a souffert malgré la publication d'un chiffre d'activité en progression de 17% en 2022. Enfin les résultats de Nexity (-9.4%) dans l'immobilier, et de Worldline (-4.9%) dans le domaine des paiements, ont été jugés décevants par les investisseurs. Du côté positif, la position sur Rothschild (+22.2%) a profité de l'annonce par la société de la volonté de retirer l'entreprise de la côte dans les prochains mois. La ligne en Sopra-Steria (+22,8%) a fortement bénéficié de l'annonce de résultats qui ont montré une croissance organique de 7.6% et une progression des marges. Enfin la position en Publicis (+16,2%) a aussi eu un impact favorable en raison d'une activité porteuse. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur GTT, sur Unibail-Rodamco, sur Rothschild, sur Sopra-Steria ou encore sur Publicis toujours dans l'objectif de maintenir un positionnement de portefeuille équilibré. En face de ses ventes, nous avons renforcé nos positions sur Ipsos, sur Wendel, sur Seb et sur EuroAPI dans le secteur de la santé. Pour les prochaines semaines, nous maintenons au sein du portefeuille une approche « équilibrée » dans un marché qui se caractérise par des mouvements de grande ampleur ces derniers mois. Le rebond récent montre qu'il faut demeurer investi avec une situation qui s'est améliorée notamment en matière de taux d'intérêt ou de conjoncture économique. Néanmoins, il est clair que la visibilité reste limitée sur ces deux derniers aspects et cela sans compter sur la situation géopolitique qui est tendue avec la Russie et plus récemment avec la Chine. Cela nous conforte dans notre politique d'investissement prudente.

Mars 2023

Les marchés d'actions ont été chahutés sur le mois de mars notamment en raison des doutes sur le secteur bancaire qui se sont propagés suite à l'effondrement de la banque américaine SVB et du Crédit Suisse dans la foulée. Malgré cela, le premier trimestre aura été largement positif. La réouverture de l'économie chinoise, la modération des politiques de remontée de taux de la part des banques centrales ou encore la publication de résultats solides de la part des entreprises ont été les principaux moteurs de cette tendance. Les indicateurs de conjoncture (enquêtes PMI) restent en territoire positif, notamment ceux sur les services, ce qui renforce également la confiance et repousse les perspectives d'un fort ralentissement de la conjoncture mondiale. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ont eu un impact légèrement favorable : la faible exposition sur le secteur de la distribution (-16.9%) et la forte exposition sur celui de la technologie (-1.2%) ont été bénéfiques pour la performance du mois. Le choix de valeurs a eu un impact négatif sur la période en raison notamment de la position en Unibail-Rodamco (-17,6%) qui a souffert de la crise sur le secteur financier américain : le groupe est très présent aux Etats-Unis et cette crise pourrait aussi venir impacter la consommation outre-Atlantique. La forte correction (-9.9%) du groupe Alstom après un beau parcours a aussi eu un impact défavorable. En fin de mois l'arrêt des négociations sur Evidian entre Airbus et Atos eu un effet très négatif sur le parcours de ce dernier (-15,2%). Du côté positif, la position sur Soitec (+4.5%) a profité de l'annonce de résultats et de perspectives meilleures qu'attendu de la part d'autres acteurs du secteur des semi-conducteurs. La position en Ubisoft (+17,2%) a bénéficié du rehaussement d'opinions de la part de brokers après un parcours difficile. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Sopra-Steria, sur Covivio, sur Unibail-Rodamco ou encore sur Icade toujours dans l'objectif de maintenir un positionnement de portefeuille équilibré. En face de ses ventes, nous avons renforcé nos positions sur Ipsos, sur Wendel, et sur Worldline. Nous avons également accompagné Neoen dans son augmentation de capital sur la période. Le rebond des marchés sur le trimestre montre qu'il semble toujours judicieux de rester investi mais la crise bancaire récente montre aussi que les épisodes de forte « nervosité » demeurent présents et peuvent donc générer beaucoup de volatilité sur les marchés. Ces deux aspects nous confortent donc dans notre politique d'investissement prudente car selon nous la visibilité demeure limitée sur la conjoncture économique et sur la situation géopolitique.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Avril 2023

Les marchés d'actions se sont repris sur le mois de d'avril pour clôturer sur une performance positive. Par rapport aux craintes du mois précédent, la situation sur le secteur bancaire s'est globalement apaisée même si des incertitudes demeurent sur certaines banques régionales américaines. Sur le front des résultats, les premières publications sont rassurantes mais les entreprises demeurent prudentes sur leurs perspectives 2023. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience notamment pour la composante des services. Un point sera particulièrement scruté au cours des prochaines semaines : la politique de taux menée par les différentes banques centrales et leur communication autour de ces décisions. Il leur faut toujours lutter contre l'inflation qui persiste sans trop peser sur la conjoncture. L'exercice est difficile avec un fort impact sur le moral des investisseurs. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement défavorable : la forte exposition sur le secteur de la chimie (-2.9%) a pesé sur la performance alors que la faible exposition sur le secteur des médias (-3.3%) a été positive. Le choix de valeurs a eu un impact négatif sur la période en raison notamment de la position en Nexans (-14,9%) qui a souffert du placement de titres d'un de ses actionnaires historiques puis de la publication de résultats jugés décevants malgré la confirmation de ses objectifs financiers pour 2023. La position en Alstom (-9,3%) a pâti de l'annonce du départ de son directeur financier et ce malgré l'obtention de nombreux nouveaux contrats. Les chiffres d'activité de Soitec (-9.4%) ont eux aussi pesé sur la performance du titre. Du côté positif, les positions sur Atos (+10,1%) et Ubisoft (+8,3%) affichent des rebonds significatifs après plusieurs mois difficiles. Le titre Scor (+11,8%), impacté négativement par la crise bancaire début mars, a repris de la hauteur toujours porté par la publication de résultats rassurants il y a quelques semaines. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur Faurecia, sur Soitec, sur Imerys et sur Publicis dans le but de maintenir un positionnement de portefeuille équilibré. Nous avons également pris des profits partiels sur Scor, Sopra-Steria et Elis. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur SES Imagotag et sur Neoen. Nous avons participé au placement de titres du groupe Okwind, une entreprise présente dans la fabrication de panneaux photovoltaïques mobiles notamment à destination des agriculteurs. Malgré le calme apparent des marchés financiers ces dernières semaines, nous considérons que de nombreuses incertitudes demeurent qu'elles soient de natures financières, économiques ou géopolitiques. Cela nous pousse à toujours rester prudents dans nos investissements.

Mai 2023

Après un bon mois d'avril la morosité est revenue sur les marchés d'actions sur le mois écoulé. Le nouvel élément perturbateur a été la crainte d'un événement de crédit pour la première économie mondiale en cas de non-accord sur le relèvement du plafond de la dette américaine. Par ailleurs l'actualité a pourtant été plutôt favorable : les doutes sur le secteur des banques régionales américaines diminuent et les publications de résultats du premier trimestre 2023 se sont révélées de très bonne facture. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience notamment pour la composante des services. Enfin un dernier point continue de focaliser l'attention des investisseurs : les politiques des banques centrales qui doivent lutter contre l'inflation sans trop peser sur la conjoncture. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact proche de la neutralité : la forte exposition sur le secteur de la technologie (-1.5%) a eu un impact positif alors que la faible exposition sur le secteur de l'assurance (+6.9%) a été négative. Le choix de valeurs a aussi eu un impact relativement faible sur le mois : du côté positif, la position en Alstom (+13.2%) dont les résultats ont été bien accueillis avec une progression significative du chiffre d'affaires et du carnet de commandes, a largement contribué à la performance. Dans un marché en baisse la ligne en Rothschild (+1.6%) a également eu un impact positif. Enfin le titre Atos (+8.6%), après quelques semaines difficiles, s'est repris à la suite d'une décision favorable de la cour d'appel des Etats-Unis concernant un litige. A l'inverse la position en Unibail-Rodamco (-11.8%) a continué de souffrir à l'instar du secteur immobilier. Le titre Worldline (-7.7%) a fait l'objet de prises de profits malgré une publication bien accueillie fin avril. Les positions sur Derichebourg (-12.5%) et sur Seb (-13.1%) ont eu des parcours décevants après des résultats jugés peu convaincants. En ce qui concerne les mouvements, nous avons réduit nos positions sur FDJ, sur Unibail-Rodamco, sur Ubisoft, sur Alstom et sur Imerys. Nous avons également pris des profits partiels dans la technologie sur Sopra-Steria et sur Alten. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur SES Imagotag, sur Neoen et sur Carbios. Nous avons aussi initié des positions sur Technip Energies, sur Verallia et sur Hoffman Green Cement. Les mouvements récents des marchés nous confortent plutôt dans notre stratégie prudente. Les incertitudes sur l'amplitude du ralentissement économique à venir sont toujours présentes même si certaines statistiques, notamment outre-Atlantique, tendent à confirmer la bonne résilience de l'activité économique jusqu'à présent. Nous maintenons un ton prudent dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Juin 2023

Les marchés financiers alternent le chaud et le froid depuis quelques mois. Mai avait été morose, juin a été beaucoup plus favorable, clôturant un premier semestre en territoire largement positif. La situation et les points d'attention ont pourtant peu évolué sur la période. Du côté de la conjoncture économique, les indicateurs d'activité montrent toujours une bonne résilience notamment pour la composante des services. Du côté des banques centrales, les discours n'ont que peu évolué et n'ont donc pas surpris les investisseurs : de part et d'autre de l'Atlantique, quelques mouvements de resserrement de taux restent d'actualité au cours des prochains mois. Enfin sur l'aspect micro-économique, les communications des entreprises sont plutôt constructives avec une dynamique d'activité qui reste bien orientée notamment dans les services. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement négatif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (+4.7%) a eu un impact positif alors que la faible exposition sur le secteur de la construction (+14,1%) a été négative. Le choix de valeurs a aussi eu un impact très positif sur le mois : du côté positif, la position en Soitec (+18.3%) a largement profité de la publication de ses résultats en début de mois et de sa « journée investisseurs » organisée dans la foulée confirmant la bonne dynamique du secteur des semi-conducteurs. Le titre Unibail-Rodamco (+12,5%) a aussi eu un impact positif tout comme la ligne en Carbios (+19,5%) qui a confirmé la construction en France de sa première usine de bio-recyclage de plastique PET. A l'inverse le titre Worldline (-7.8%) a continué de souffrir sur la période écoulée. La position en Alten (-3.5%) a fait l'objet de prises de profits. Enfin le titre Atos (-3.9%) a souffert de craintes sur sa capacité à réaliser la réorganisation prévue de son portefeuille d'activités. En ce qui concerne les mouvements, nous avons continué à réduire nos positions sur Ipsen, sur Soitec, sur FDJ, sur Nexans, sur Seb et sur Spie. Nous avons également pris des profits partiels dans la technologie sur Sopra-Steria et sur Alten. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur Technip Energies, sur SII et sur Interparfums. Nous avons aussi initié des positions sur Medincell dans la santé et sur Kalray dans la technologie. La situation sur les marchés évolue peu au final. Les incertitudes sur l'amplitude du ralentissement économique à venir sont toujours présentes mais jusqu'à aujourd'hui les statistiques montrent une bonne résilience de l'activité. De fait les craintes ne s'amplifient pas. Cela justifie donc de demeurer investi tant que les perspectives de récession ne se renforcent pas. Nous maintenons donc un ton prudent dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et l'immobilier.

Juillet 2023

Les marchés financiers ont continué leur marche en avant sur le mois de juillet. L'optimisme des investisseurs outre-Atlantique s'est propagé à l'ensemble des marchés et ce malgré des Banques Centrales qui ont continué leurs politiques de hausses de taux (+25 points de base pour la BCE et la FED). Du côté de l'inflation, les craintes restent mesurées avec des chiffres qui montrent globalement une décélération même si certains la jugent lente. Enfin l'aspect micro-économique est revenu sur le devant de la scène avec le début des publications d'entreprises. Même s'il est encore tôt pour tirer des conclusions définitives, les premiers résultats ont été conformes aux attentes, levant quelques incertitudes sur l'impact du ralentissement en cours. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la forte exposition sur le secteur de la chimie (-6,4%) a eu un impact défavorable alors que la faible exposition sur le secteur des services financiers (-4,5%) a été positive. Le choix de valeurs a eu un impact favorable sur le mois : du côté positif, la position en Soitec (+15,5%) a une nouvelle fois porté la performance de la Sicav profitant de la bonne dynamique du secteur des semi-conducteurs. Le titre Worldline (+7,6%), avec des résultats qui ont confirmé la bonne tenue de la dynamique commerciale, s'est inscrit en hausse. La ligne en Unibail-Rodamco (+7,1%) a été favorisée par l'annonce de la cession d'un actif en Californie. Enfin la position en Arkema (+13.5%) a profité de résultats rassurants. Du côté des déceptions, la ligne en Carbios (-24.3%) a souffert suite à l'augmentation de capital. La position en Atos (-27.8%) a été impactée par les incertitudes pesant sur la réorganisation de son portefeuille. Les résultats publiés par Nexity (-16.7%) ont déçu et pesé sur la performance. En ce qui concerne les mouvements, nous avons continué à réduire nos positions sur Atos, sur Soitec, sur FDJ, sur Nexans et sur Rothschild. Nous avons également pris des profits partiels dans la technologie sur Sopra-Steria et sur Robertet dans la chimie. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur Technip Energies, sur SES Imagotag, sur Aubay, sur SII et sur Séché Environnement. La situation sur les marchés a peu évolué. Le seul élément nouveau concerne les résultats des entreprises dont les premières publications restent de bonne facture. Les déceptions ont néanmoins été plus sévèrement sanctionnées, ce qui témoigne sans doute des craintes des investisseurs. Les statistiques économiques dans les services montrent toujours une bonne résilience de l'activité, ce qui justifie donc de demeurer investi tant que les perspectives de récession ne se renforcent pas. Nous maintenons un ton prudent dans nos investissements. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Août 2023

Le mois d'août a été plus chahuté sur les marchés que ne l'avait été le mois de juillet. Parmi les sources d'inquiétudes qui ont pesé il y a bien évidemment les craintes sur le rythme de la croissance chinoise qui se sont confirmées ces dernières semaines. Et comme en parallèle les indicateurs de conjoncture sont également mal orientés en Europe, la confiance des investisseurs a été affectée. Du côté de l'inflation, la tendance reste orientée à la baisse mais le rythme de cette détente est indéniablement plus faible qu'espéré, ce qui fait craindre d'autres interventions au cours des prochains mois. Au final, la situation évolue peu mais les sources d'incertitudes demeurent, ce qui empêche le retour franc et massif de la confiance sur les marchés pour le moment. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact négatif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (-3,0%) a eu un impact défavorable tout comme la faible exposition sur le secteur des médias (+2,9%). Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur le mois : du côté positif, la position en Euroapi (+18,3%) dont les résultats ont été jugés satisfaisants par les investisseurs a porté la performance. La ligne en Robertet (+2,8%), après quelques semaines difficiles, a eu un impact positif. La bonne publication de l'activité d'Esker en juillet, montrant une croissance des prises de commandes de 18%, a largement soutenu la performance du titre (+5,2%). Du côté négatif, la position en Worldline (16,5%) continue de souffrir en liaison notamment avec les résultats décevants d'un de ses concurrents. C'est aussi le cas de ligne en Alstom (-5,2%) ou de celle en Nexans (-5,8%) dans la sphère des entreprises dites « cycliques ». En ce qui concerne les mouvements, nous avons continué à réduire nos positions sur Atos, sur Soitec. Dans l'immobilier nous avons diminué nos expositions sur Covivio et sur Icade. Nous avons aussi pris quelques profits sur Elis et sur Sopra-Steria. En face de ces ventes, nous avons renforcé nos positions sur Technip Energies, sur SES ImagoTag, sur Worldline et sur Kalray. Tant que les incertitudes demeurent importantes il semble logique de maintenir le positionnement prudent de notre portefeuille. La période des résultats s'est achevée de manière tout à fait correcte mais il est à noter que les déceptions ont été sévèrement sanctionnées, ce qui illustre une nouvelle fois les craintes des investisseurs. Nos choix sectoriels nous poussent toujours vers la technologie, la chimie et les services collectifs.

Septembre 2023

Le mois de septembre a été marqué par le repli des marchés financiers en liaison avec les fortes tensions intervenues sur les taux d'intérêt. Les communications des banques centrales plus tôt dans le mois avaient pourtant été bien accueillies. Mais les chiffres de fin de mois ont ravivé les craintes d'une activité américaine plus soutenue ce qui justifierait le maintien de taux plus élevés sur une plus longue période. Par ailleurs les indicateurs de conjoncture en zone euro continuent d'être mal orientés, ce qui a continué d'affecter la confiance. Au global, les fortes incertitudes actuelles sur les niveaux de taux d'intérêt et la conjoncture pèsent fortement sur le moral des investisseurs. Sur la période écoulée, les choix sectoriels sur BFT France Futur ISR ont eu un impact légèrement négatif : la forte exposition sur le secteur de la technologie (-7.6%) a été défavorable tout comme la faible exposition sur le secteur des services financiers (-3.3%). Le choix de valeurs a eu un impact défavorable sur le mois : du côté positif, le rebond de la ligne en Nexans (+1.3%) a permis de soutenir la performance. Dans ce climat difficile la position en Ubisoft (+10.0%) a largement profité des annonces rassurantes du groupe dont l'agenda des sorties de jeux vidéo a été confirmé. Enfin la bonne tenue des titres Neoen (-0.4%) et Thales (-1.3%) a aussi eu un impact favorable. Du côté négatif, la position en Xilam (-40.4%) continue de souffrir à la suite de la publication de résultats jugés décevants. La baisse du titre Worldline (-11.4%) a aussi eu un impact négatif sur la performance. Les perspectives annoncées lors de la publication d'Esker (-21.2%) ont également pesé sur la performance du titre. En ce qui concerne les mouvements, nous avons continué à réduire nos positions sur Soitec, Sopra-Steria, Seb et SCOR. Dans le même temps nous avons apporté nos titres Rothschild à l'offre d'achat qui avait été déposée. Les positions sur Vetoquinol, sur Xilam, sur Synergie et sur Derichebourg ont aussi été allégées. En face de ces ventes, nous avons initié des positions sur ADP et sur Eurazeo. Nous avons aussi continué à renforcer nos positions sur Technip Energies. Le mois écoulé a montré que les réactions de marché pouvaient s'avérer violentes tant que la situation sur les taux d'intérêt n'offrira pas plus de visibilité. Pour cette raison il semble logique de maintenir le positionnement prudent de notre portefeuille. La période des résultats qui va s'ouvrir dans quelques jours pourrait aussi être instructive sur les perspectives des entreprises sur la fin de l'année. Cela pourrait également être une source de volatilité. Nos choix sectoriels nous poussent vers la technologie, la chimie et l'industrie.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Sur la période sous revue, la performance de chacune des actions du portefeuille BFT FRANCE FUTUR ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - ESR (C) en devise EUR : 7,61% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,77%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - I (C) en devise EUR : 7,80% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - I2 (C) en devise EUR : 8,18% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - L (C) en devise EUR : 6,71% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,77%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - N (C) en devise EUR : -7,52% / -5,64%.
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - P (C) en devise EUR : 6,71% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,77%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - P (D) en devise EUR : 6,73% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,77%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - PERI (C) en devise EUR : 7,25% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - PM (C) en devise EUR : 7,07% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,77%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - R (C) en devise EUR : 7,59% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - Z (C) en devise EUR : 7,91% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%,
- Action BFT FRANCE FUTUR ISR - Z (D) en devise EUR : 7,91% / 14,24% avec une Tracking Error de 3,76%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	174 895 455,77	195 828 984,48
S.O.I.T.E.C.	326 288,93	24 312 381,26
SCOR SE	7 270 146,49	9 093 153,39
ALTEN SA	11 311 823,17	4 688 305,59
ROTHSCHILD AND CO	214 442,75	15 737 649,15
IPSEN		15 029 136,66
WENDEL	11 749 078,52	2 320 928,19
AEROPORTS DE PARIS	9 266 632,70	4 114 726,18
COVIVIO SA	4 620 949,13	8 725 318,91
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	4 197 683,45	9 013 396,15

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR R-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-C Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR P-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Action BFT FRANCE FUTUR Z-D Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 934 535,00

- o Change à terme :
- o Future : 4 934 535,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces (*) Total	
Instrument financiers dérivés <ul style="list-style-type: none">. Dépôts à terme. Actions. Obligations. OPCVM. Espèces Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none">. Revenus (*). Autres revenus Total des revenus <ul style="list-style-type: none">. Frais opérationnels directs. Frais opérationnels indirects. Autres frais Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Néant.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du Code de commerce)

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Hélène Cabanes

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Claire Creyssels

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	
PLURI-INVESTISSEMENTS	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Cédric Fouché

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR *	Administrateur	AGRICA EPARGNE
MAGELLAN	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Arnaud Gamain

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Gilles Guez

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Président Directeur Général	
BFT PARTNERS	Président de SAS	BFT INVESTMENT MANAGERS
BFT FRANCE FUTUR ISR	Président du Conseil d'administration	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Directeur Général et Dirigeant Responsable	
BFT FRANCE FUTUR ISR *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Fabrice Masson

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Directeur Général	
BFT FRANCE FUTUR ISR *	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Estelle Menard

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Jean-marc Navarre

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Céline Nouet

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR	Censeur	AGIRC ARRCO

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Pierre Portal

Société	Fonction	Représente
BFT FRANCE FUTUR ISR *	Président du Conseil d'administration	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Conventions règlementées

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Non applicable.

Modalités d'exercice de la Direction Générale (article L. 225-51-1 du Code de commerce)

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Gilles Guez

Administrateur et Directeur Général

Monsieur Fabrice Masson

Administrateurs

Madame Claire Creyssels

Monsieur Jean-Marc Navarre

Monsieur Arnaud Gamain

Madame Estelle Menard

Censeur

Madame Céline Nouet

Représentant GIRC ARRCO

Commissaire aux Comptes

Pricewaterhousecoopers Audit

représentée par Madame Raphaëlle Alezra-Cabessa

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Votre Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, notamment sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 09/11/2022

- Démission de Madame Hélène Cabanes et Monsieur Fabrice Masson de leur mandat d'Administrateur.
- Démission de Monsieur Pierre Portal de son mandat d'Administrateur et de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.
- Choix du mode d'administration : confirmation de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Nomination de Monsieur Gilles Guez comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Fabrice Masson dans ses fonctions de Directeur Général.
- Arrivée à échéance du mandat de trois Administrateurs : Messieurs Gilles Guez, Jean Marc Navarre et la Société Agrica Epargne.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats suivants : Messieurs Gilles Guez et Jean Marc Navarre.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le non renouvellement du mandat de la Société Agrica Epargne.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la nomination d'un Administrateur : Madame Estelle Ménard.
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30/09/2022.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent Conseil.

Conseil d'Administration du 26/04/2023

- Exposé sur l'environnement économique et la politique de gestion suivie depuis le dernier conseil

Depuis la clôture de l'exercice :

Conseil d'Administration du 07/11/2023

- Arrivée à échéance du mandat d'un Administrateur : Monsieur Arnaud Gamain
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat de Monsieur Arnaud Gamain
- Répartition de la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
- Examen et Arrêté des comptes de l'exercice clos le 29/09/2023.
- Présentation de l'activité de la Société depuis le précédent Conseil.
- Proposition d'évolution statutaire relative à l'Article 8 « Emissions, rachats des actions » par l'insertion d'un dispositif de plafonnement des rachats en application articles L. 214-7-4 du code monétaire et financier et 411-20-1 du règlement général de l'AMF dans les Statuts de la SICAV;
- Convocations de l'Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Informations spécifiques

Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet www.bftgestion.fr, conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 1,39%.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : www.bft-im.com

Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site www.bft-im.com le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 septembre 2023**

BFT FRANCE FUTUR ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable BFT FRANCE FUTUR ISR relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



BFT FRANCE FUTUR ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.12.21 14:08:30 +0100





**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 29 septembre 2023**

BFT FRANCE FUTUR ISR
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
BFT INVESTMENT MANAGERS
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.12.21 14:08:20 +0100

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	357 757 738,25	468 969 560,12
Actions et valeurs assimilées	345 755 566,28	435 797 949,95
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	345 755 566,28	435 797 949,95
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	11 948 108,87	32 480 325,17
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 948 108,87	32 480 325,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	54 063,10	691 285,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 063,10	691 285,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	1 457 914,09	4 336 817,44
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 457 914,09	4 336 817,44
COMPTES FINANCIERS	176 317,98	66 039,00
Liquidités	176 317,98	66 039,00
TOTAL DE L'ACTIF	359 391 970,32	473 372 416,56

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	363 244 196,51	441 420 163,30
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		974,00
Report à nouveau (a)	702,53	548,58
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-11 133 250,74	25 606 744,46
Résultat de l'exercice (a,b)	5 691 492,24	3 501 012,25
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	357 803 140,54	470 529 442,59
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	54 063,10	691 285,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	54 063,10	691 285,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	54 063,10	691 285,00
Autres opérations		
DETTES	1 534 766,68	2 151 688,97
Opérations de change à terme de devises		
Autres	1 534 766,68	2 151 688,97
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	359 391 970,32	473 372 416,56

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1023	4 934 535,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022		9 221 600,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	23 145,43	
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 283 090,49	12 755 800,68
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	13 306 235,92	12 755 800,68
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	76,30	8 086,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	76,30	8 086,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	13 306 159,62	12 747 714,60
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 613 253,06	10 142 449,53
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	6 692 906,56	2 605 265,07
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 001 414,32	895 747,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	5 691 492,24	3 501 012,25

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Annexes aux comptes annuels

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé

- **Actions / Obligations**

Ces actions/obligations sont évaluées chaque jour de bourse :

- Pour les valeurs françaises cotées : sur la base du dernier cours du jour ;
- Pour les valeurs étrangères cotées : sur la base du dernier cours coté à Paris ou du cours de leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- Pour les instruments financiers dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation ainsi que pour les autres éléments du bilan, la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

La décision est communiquée au commissaire aux comptes.

- **OPC**

Les actions de SICAV et les parts de FCP ainsi que les OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les portefeuilles des OPC Nourriciers sont valorisés avec la valeur liquidative de l'OPC Maître du même jour calendaire.

Les opérations d'équalisation fees, liées aux investissements dans des fonds étrangers, font l'objet d'une comptabilisation en compte de tiers.

- **Titres de créances négociables**

TCN dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois (90 jours) :

Les titres de créances négociables faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Taux de référence :

TCN en euros : Taux des swaps

TCN en devises : Taux officiels principaux des pays concernés.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

TCN dont la durée de vie résiduelle est égale ou inférieure à 3 mois (90 jours) :

Les TCN dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché.

Instruments financiers négociés sur un marché non réglementé

- Pour les instruments financiers à revenu fixe dont le marché s'effectue principalement de gré à gré auprès de spécialistes : au prix de marché, sur la base du dernier cours de transaction affiché par le spécialiste. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence (taux des emprunts d'Etat) éventuellement majoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Les instruments financiers non cotés sont évalués en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

- **Contrats**

- Opérations à terme fermes et conditionnelles

Les contrats à terme sont évalués au dernier cours de compensation connu. Les options sont évaluées selon la même méthode que leur valeur support : dernier cours pour les valeurs françaises, cours de leur marché d'origine convertis en euro pour les valeurs étrangères non cotées sur un marché français.

Les opérations d'échange de taux sont valorisées au prix de marché.

- Instruments financiers à terme de gré à gré

La valorisation des instruments financiers à terme de gré à gré résulte de modèles mathématiques externes ou développés par la société de gestion. La valeur liquidative de ces instruments est évaluée à la valeur actuelle, mais pas à la valeur de révocation ; elle ne tient pas compte des éventuelles indemnités de résiliation.

Dépôts à terme

Ils sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal, même s'ils ont une échéance supérieure à 3 mois, car ils ne peuvent être ni cédés, ni dénoués par une opération de sens inverse. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Autres instruments

- **Acquisitions cessions temporaires de titres**

- Pensions

Les titres pris en pension sont évalués à partir du prix de contrat, par l'application d'une méthode actuarielle utilisant un taux de référence (EONIA au jour le jour) correspondant à la durée du contrat.

Les titres donnés en pension continuent d'être valorisés à leur prix de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est calculée selon la même méthode que celle utilisée pour les titres pris en pension.

- Prêts de titres

Les titres prêtés sont valorisés au prix du marché. L'indemnité encaissée y afférent est enregistrée en produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres.

- **Méthodes de valorisation des engagements hors-bilan**

Les positions prises sur les marchés à terme fermes ou conditionnels sont valorisées à leur prix de marché ou à leur équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

- **Change à terme de devises**

Les opérations d'achat et vente à terme de devises sont enregistrées dès la négociation à l'actif et au passif dans les postes de « créances » et « dettes » pour les montants négociés.

Les comptes libellés dans une devise différente de la devise de référence comptable, respectivement le poste de « créances » pour les achats à terme de devises et le poste de « dettes » pour les ventes à terme de devises, sont évalués au cours du terme du jour de l'établissement de la valeur liquidative.

Mécanisme du Swing Pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la SICAV, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à la SICAV avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les actions confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif); l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des actionnaires présents dans la SICAV.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de la SICAV.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de la SICAV peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Frais de gestion

- **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement.

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont calculés sur la base de l'actif net.

Action P-C : 1,80% TTC maximum

Action P-D : 1,80% TTC maximum

Action I-C : 0,90% TTC maximum

Action Z-C : 0,80% TTC maximum

Action Z-D : 0,80% TTC maximum

Action R-C : 0,95% TTC maximum

Action I2-C : 0,55% TTC maximum

Actions L-C : 1.80% TTC maximum

Action ESR-C : 1,00% TTC maximum

Action PERI-C : 1,80% TTC maximum

Action PM-C : 1,80% TTC maximum

Action S-C : 1,50% TTC maximum

Ils sont comptabilisés à chaque valeur liquidative.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Commission de surperformance

Action P-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action P-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action Z-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action Z-D : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence ".

Action R-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action I2-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action L-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "e

Action ESR-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PM-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Action PERI-C : 20,00% annuel de la performance au-delà de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de " l'actif de référence "

Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque action concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et,

L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence (CAC Mid & Small).

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de Septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de l'action, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si cet écart est positif et s'il compense toutes les sous-performances constatées aux dates anniversaires, de l'action par rapport à l'Actif de Référence au cours des 5 dernières années, y inclus l'année en cours. Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre d'actions rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de l'action (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de l'action sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	Capitalisation	Capitalisation
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	470 529 442,59	938 779 833,61
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	26 568 711,45	81 211 547,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-181 629 921,38	-380 433 915,97
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	42 621 178,54	85 955 960,60
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-56 375 793,50	-49 570 082,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 058 633,00	1 782 416,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-2 228 499,40	-2 333 679,60
Frais de transactions	-1 259 569,67	-1 623 946,97
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	51 987 131,82	-199 368 816,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-31 985 404,03	-83 972 535,85
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	83 972 535,85	-115 396 280,76
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-637 221,90	931 215,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	54 063,10	691 285,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-691 285,00	239 930,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-6 349 070,91
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-523 857,57	-1 057 282,77
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	6 692 906,56	2 605 265,07
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	357 803 140,54	470 529 442,59

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	4 934 535,00	1,38
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	4 934 535,00	1,38
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							176 317,98	0,05
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	176 317,98	0,05								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	964 564,09
	Dépôts de garantie en espèces	493 350,00
TOTAL DES CRÉANCES		1 457 914,09
DETTES		
	Achats à règlement différé	589 578,11
	Frais de gestion fixe	484 658,68
	Autres dettes	460 529,89
TOTAL DES DETTES		1 534 766,68
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-76 852,59

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Actions souscrites durant l'exercice	14 075,245	1 461 298,46
Actions rachetées durant l'exercice	-4 088,326	-425 001,83
Solde net des souscriptions/rachats	9 986,919	1 036 296,63
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	23 194,072	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-1,172	-2 427 692,94
Solde net des souscriptions/rachats	-1,172	-2 427 692,94
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	5,138	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Actions souscrites durant l'exercice	7,821	804,39
Actions rachetées durant l'exercice	-11,036	-1 129,85
Solde net des souscriptions/rachats	-3,215	-325,46
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	109,924	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Actions souscrites durant l'exercice	12,0000	1 186 499,92
Actions rachetées durant l'exercice	-2,0000	-189 834,42
Solde net des souscriptions/rachats	10,0000	996 665,50
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10,0000	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Actions souscrites durant l'exercice	169 365,130	17 666 034,27
Actions rachetées durant l'exercice	-357 805,371	-37 933 839,94
Solde net des souscriptions/rachats	-188 440,241	-20 267 805,67
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	2 578 705,347	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-103,922	-98 990 440,36
Solde net des souscriptions/rachats	-103,922	-98 990 440,36
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,036	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Actions souscrites durant l'exercice	9 410,821	806 376,58
Actions rachetées durant l'exercice	-18 845,143	-1 616 109,51
Solde net des souscriptions/rachats	-9 434,322	-809 732,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	239 339,851	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Actions souscrites durant l'exercice	2,000	209,22
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	2,000	209,22
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	46,642	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1,000	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Actions souscrites durant l'exercice	50,000	4 566,00
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats	50,000	4 566,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 053,057	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Actions souscrites durant l'exercice	55,720	5 442 922,61
Actions rachetées durant l'exercice	-412,675	-40 045 872,53
Solde net des souscriptions/rachats	-356,955	-34 602 949,92
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	333,382	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	461,529	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 19 554,56 1,00
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 106 046,87 0,90
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 208,68 1,80
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 341,15 0,15

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	5 116 335,06 1,80
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	306 229,98 0,55
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	374 152,60 1,80
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	63,05 1,32

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 1,44 1,45
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 929,26 0,95
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 368 716,36 0,80
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	 320 674,05 0,80

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			11 948 108,87
Instruments financiers à terme	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	11 948 108,87
Total des titres du groupe			11 948 108,87

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	702,53	548,58
Résultat	5 691 492,24	3 501 012,25
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	5 692 194,77	3 501 560,83

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	49 456,34	13 808,07
Total	49 456,34	13 808,07

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	255 235,46	163 720,62
Total	255 235,46	163 720,62

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	147,22	16,16
Total	147,22	16,16

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	7 481,64	
Total	7 481,64	

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 454 540,87	458 509,29
Total	3 454 540,87	458 509,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	24 986,33	1 512 426,90
Total	24 986,33	1 512 426,90

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Affectation		
Distribution	258 487,04	27 365,16
Report à nouveau de l'exercice	2 088,12	725,98
Capitalisation		
Total	260 575,16	28 091,14
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	239 339,851	248 774,173
Distribution unitaire	1,08	0,11
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	87,54	32,95
Total	87,54	32,95

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1,61	0,22
Total	1,61	0,22

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 095,48	1 025,29
Total	2 095,48	1 025,29

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	729 075,18	827 122,36
Total	729 075,18	827 122,36

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Affectation		
Distribution	908 510,61	496 803,66
Report à nouveau de l'exercice	1,33	4,17
Capitalisation		
Total	908 511,94	496 807,83
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	461,529	461,529
Distribution unitaire	1 968,48	1 076,43
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		974,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 133 250,74	25 606 744,46
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-11 133 250,74	25 607 718,46

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-69 898,87	64 328,63
Total	-69 898,87	64 328,63

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-343 853,90	681 493,18
Total	-343 853,90	681 493,18

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-339,96	570,40
Total	-339,96	570,40

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	10 301,39	
Total	10 301,39	

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7 979 603,02	13 953 364,42
Total	-7 979 603,02	13 953 364,42

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-28 958,29	4 717 405,80
Total	-28 958,29	4 717 405,80

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-600 900,85	1 058 158,36
Total	-600 900,85	1 058 158,36

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-146,24	227,51
Total	-146,24	227,51

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2,68	4,78
Total	-2,68	4,78

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 892,10	4 449,62
Total	-2 892,10	4 449,62

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-938 681,24	3 133 473,59
Total	-938 681,24	3 133 473,59

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

	29/09/2023	30/09/2022
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 178 274,98	1 994 242,17
Total	-1 178 274,98	1 994 242,17

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	518 188 756,22	588 034 589,68	938 779 833,61	470 529 442,59	357 803 140,54
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C en EUR					
Actif net		528 114,60	1 181 298,76	1 190 789,39	2 250 345,00
Nombre de titres		5 377,382	10 025,523	13 207,153	23 194,072
Valeur liquidative unitaire		98,21	117,82	90,16	97,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1,45	6,89	4,87	-3,01
Capitalisation unitaire sur résultat		-2,62	1,90	1,04	2,13
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC en EUR					
Actif net	51 368 980,56	43 600 990,96	64 838 140,45	12 630 606,56	11 086 651,67
Nombre de titres	24,237	19,942	24,825	6,310	5,138
Valeur liquidative unitaire	2 119 444,67	2 186 390,07	2 611 808,27	2 001 680,91	2 157 775,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-132 648,29	-39 576,00	152 762,67	108 002,08	-66 923,68
Capitalisation unitaire sur résultat	22 793,22	-64 365,51	28 229,56	25 946,21	49 676,03
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC en EUR					
Actif net	13 872 836,59	15 329,21	1 110 942,34	10 491,01	10 876,96
Nombre de titres	137 587,838	148,548	9 094,708	113,139	109,924
Valeur liquidative unitaire	100,82	103,19	122,15	92,72	98,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,07	-1,88	7,18	5,04	-3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-3,79	0,25	0,14	1,33

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C en EUR					
Actif net					913 487,84
Nombre de titres					10,0000
Valeur liquidative unitaire					91 348,78
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes					1 030,13
Capitalisation unitaire sur résultat					748,16
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PART OC en EUR					
Actif net	2 484 637,55				
Nombre de titres	2 830,0000				
Valeur liquidative unitaire	877,96				
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-54,64				
Capitalisation unitaire sur résultat	16,55				
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C en EUR					
Actif net	360 415 652,79	432 000 240,57	574 346 679,57	256 653 123,29	255 224 888,48
Nombre de titres	3 576 664,704	4 186 222,803	4 701 556,785	2 767 145,588	2 578 705,347
Valeur liquidative unitaire	100,76	103,19	122,16	92,75	98,97
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-6,34	-1,88	7,18	5,04	-3,09
Capitalisation unitaire sur résultat	0,17	-3,72	0,25	0,16	1,33
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C en EUR					
Actif net	41 170 583,21	42 587 029,50	117 788 460,63	87 679 568,79	936 202,87
Nombre de titres	47,000	47,000	108,440	104,958	1,036
Valeur liquidative unitaire	875 969,85	906 107,01	1 086 208,60	835 377,66	903 670,72
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-54 696,23	-16 363,64	63 383,02	44 945,65	-27 952,01
Capitalisation unitaire sur résultat	12 458,28	-24 311,80	15 394,75	14 409,82	24 118,07

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D en EUR					
Actif net	26 060 378,94	24 783 840,27	27 263 827,08	18 731 054,82	19 211 061,86
Nombre de titres	298 575,398	277 837,538	258 197,109	248 774,173	239 339,851
Valeur liquidative unitaire	87,28	89,20	105,59	75,29	80,26
Distribution unitaire sur +/- values nettes			6,21		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,49	-1,62		4,25	-2,51
Distribution unitaire sur résultat	0,15		0,22	0,11	1,08
Crédit d'impôt unitaire	0,02		0,008		
Capitalisation unitaire sur résultat		-3,24			
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C en EUR					
Actif net		4 741,23	5 638,99	4 197,60	4 703,75
Nombre de titres		45,758	45,758	44,642	46,642
Valeur liquidative unitaire		103,61	123,23	94,02	100,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1,91	7,23	5,09	-3,13
Capitalisation unitaire sur résultat		-3,33	0,83	0,73	1,87
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C en EUR					
Actif net		97,96	17 843,19	87,65	93,85
Nombre de titres		1,000	154,663	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire		97,96	115,36	87,65	93,85
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-1,24	7,09	4,78	-2,68
Capitalisation unitaire sur résultat		-2,50	-0,44	0,22	1,61

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC en EUR					
Actif net	132 478,04	90 424,36	104 703,12	82 415,01	93 098,22
Nombre de titres	1 519,136	1 006,094	975,844	1 003,057	1 053,057
Valeur liquidative unitaire	87,20	89,87	107,29	82,16	88,40
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5,45	-1,62	6,27	4,43	-2,74
Capitalisation unitaire sur résultat	0,89	-2,71	1,11	1,02	1,98
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC en EUR					
Actif net	11 737 293,24	38 269 622,77	70 480 062,72	58 123 762,85	30 288 576,85
Nombre de titres	132,535	417,244	642,206	690,337	333,382
Valeur liquidative unitaire	88 559,95	91 720,00	109 746,81	84 196,21	90 852,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 526,11	-1 652,47	6 414,11	4 539,04	-2 815,63
Capitalisation unitaire sur résultat	1 345,02	-2 343,69	1 346,13	1 198,14	2 186,90
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D en EUR					
Actif net	10 945 915,30	6 154 158,25	81 642 236,76	35 423 345,62	37 783 153,19
Nombre de titres	124,205	68,438	758,825	461,529	461,529
Valeur liquidative unitaire	88 127,81	89 923,11	107 590,33	76 752,15	81 865,17
Distribution unitaire sur +/- values nettes			6 288,16		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-5 538,81	-1 625,88		4 320,94	-2 552,98
Distribution unitaire sur résultat	1 339,33		1 319,67	1 076,43	1 968,48
Crédit d'impôt unitaire	35,523		8,516		
Capitalisation unitaire sur résultat		-2 350,66			

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	20 123	447 736,75	0,12
TOTAL ETATS-UNIS			447 736,75	0,12
FRANCE				
AEROPORTS DE PARIS	EUR	81 080	9 072 852,00	2,53
ALSTOM	EUR	496 991	11 231 996,60	3,14
ALTEN SA	EUR	146 372	18 237 951,20	5,10
ARKEMA	EUR	33 953	3 176 642,68	0,89
ATEME SA	EUR	60 902	487 216,00	0,14
ATOS SE	EUR	354 874	2 345 007,39	0,66
AUBAY	EUR	19 584	758 880,00	0,22
BIOMERIEUX	EUR	91 667	8 416 863,94	2,35
CARBIOS	EUR	196 783	4 329 226,00	1,21
CHRISTIAN DIOR	EUR	1 294	901 918,00	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	3 145	178 887,60	0,05
COVIVIO SA	EUR	155 010	6 525 921,00	1,83
DERICHEBOURG	EUR	884 432	4 227 584,96	1,18
DONT NOD ENTERTAINMENT SA	EUR	95 063	606 501,94	0,16
EKINOPS	EUR	110 045	649 265,50	0,19
ELIS	EUR	1 081 967	18 025 570,22	5,04
ENTECH SACA	EUR	95 068	733 924,96	0,21
ERAMET	EUR	18 150	1 311 337,50	0,37
ESKER SA	EUR	31 072	3 890 214,40	1,08
EURAZEO	EUR	117 512	6 633 552,40	1,85
EUROAPI SASU	EUR	340 123	4 057 667,39	1,13
EXEL INDUSTRIES	EUR	7 896	365 584,80	0,11
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	105 961	12 344 456,50	3,46
GROUPE OKWIND SAS	EUR	51 500	1 004 250,00	0,29
HEXAOM SA	EUR	46 401	633 373,65	0,17
HOFFMANN GREEN CEMENT TECHNO	EUR	92 534	781 912,30	0,22
HYDROGENE DE FRANCE SACA	EUR	44 464	650 063,68	0,18
ICADE EMGP	EUR	99 448	3 108 744,48	0,87
ID LOGISTICS GROUP	EUR	12 592	3 141 704,00	0,87
IMERYS SA	EUR	227 047	6 357 316,00	1,77
INTERPARFUMS	EUR	27 240	1 432 824,00	0,40
IPSEN	EUR	22 931	2 848 030,20	0,79
IPSOS	EUR	123 618	5 382 327,72	1,51
KALRAY SADIR	EUR	46 009	1 012 198,00	0,28
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	75 200	2 075 520,00	0,58
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	42 292	1 742 430,40	0,48

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	EUR	526 808	16 225 686,40	4,53
LUMIBIRD SA	EUR	125 528	1 790 029,28	0,50
MCPHY ENERGY SA	EUR	76 168	393 026,88	0,11
MEDINCELL SA	EUR	103 590	662 976,00	0,19
MERSEN	EUR	36 771	1 389 943,80	0,38
NEOEN SA	EUR	356 295	9 840 867,90	2,75
NEXANS SA	EUR	262 093	20 194 265,65	5,65
NEXITY	EUR	367 456	5 133 360,32	1,43
OVH GROUPE SAS	EUR	184 399	1 585 831,40	0,44
PUBLICIS GROUPE	EUR	33 238	2 385 158,88	0,67
ROBERTET	EUR	12 811	10 338 477,00	2,89
S.O.I.T.E.C.	EUR	53 058	8 369 899,50	2,34
SCOR SE	EUR	491 130	14 473 601,10	4,04
SEB	EUR	104 592	9 272 080,80	2,59
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	599	66 009,80	0,02
SES IMAGOTAG	EUR	31 900	3 521 760,00	0,98
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	22 052	1 035 341,40	0,29
SOPRA STERIA	EUR	62 263	12 197 321,70	3,41
SPIE SA	EUR	425 405	11 707 145,60	3,27
SYNERGIE	EUR	37 171	1 090 968,85	0,31
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	504 907	11 900 657,99	3,33
THALES SA	EUR	32 778	4 362 751,80	1,22
TRANSGENE SA	EUR	814 914	1 284 304,46	0,35
UBI SOFT ENTERTAINMENT	EUR	49 178	1 512 715,28	0,43
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	244 452	11 428 131,00	3,19
VERALLIA-WHEN ISSUED	EUR	35 072	1 307 484,16	0,37
VETOQUINOL	EUR	6 243	486 954,00	0,14
VOLTALIA	EUR	183 207	1 879 703,82	0,52
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	50 376	1 214 061,60	0,34
WAVESTONE	EUR	136 410	6 765 936,00	1,89
WENDEL	EUR	94 392	7 084 119,60	1,98
WORLDLINE SA	EUR	511 687	13 636 458,55	3,81
XILAM ANIMATION	EUR	153 756	2 091 081,60	0,58
TOTAL FRANCE			345 307 829,53	96,51
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			345 755 566,28	96,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			345 755 566,28	96,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	882,2487	11 948 108,87	3,34
TOTAL FRANCE			11 948 108,87	3,34
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			11 948 108,87	3,34
TOTAL Organismes de placement collectif			11 948 108,87	3,34

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
CAC 40 FUT 1023	EUR	-69	54 063,10	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			54 063,10	0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			54 063,10	0,02
TOTAL Instruments financier à terme			54 063,10	0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-54 063,1	-54 063,10	-0,02
TOTAL Appel de marge			-54 063,10	-0,02
Créances			1 457 914,09	0,41
Dettes			-1 534 766,68	-0,43
Comptes financiers			176 317,98	0,05
Actif net			357 803 140,54	100,00

Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D	EUR	239 339,851	80,26
Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D	EUR	461,529	81 865,17
Action BFT FRANCE FUTUR ISR N-C	EUR	10,0000	91 348,78
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PERI C	EUR	46,642	100,84
Action BFT FRANCE FUTUR ISR PM C	EUR	1,000	93,85
Action BFT FRANCE FUTUR ISR IC	EUR	5,138	2 157 775,72
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C I2 C	EUR	1,036	903 670,72
Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-C	EUR	2 578 705,347	98,97
Action BFT FRANCE FUTUR ISR LC	EUR	109,924	98,94
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ESR C	EUR	23 194,072	97,02
Action BFT FRANCE FUTUR ISR ZC	EUR	333,382	90 852,46
Action BFT FRANCE FUTUR ISR RC	EUR	1 053,057	88,40

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR P-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	258 487,04	EUR	1,08	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	258 487,04	EUR	1,08	EUR

Décomposition du coupon : Action BFT FRANCE FUTUR ISR Z-D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	908 510,61	EUR	1 968,48	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	908 510,61	EUR	1 968,48	EUR

OPCVM BFT FRANCE FUTUR ISR (SICAV)

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
BFT FRANCE FUTUR ISR

Identifiant d'entité juridique :
96950067IVORRBQYV116

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **70,49 %** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **70% FRANCE CAC Mid & Small + 15% Eternext PEA-PME 150 INDEX + 7.5% FRANCE CAC Next 20 + 7.5% FRANCE CAC 40.**

Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.142 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.804 (C)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à

travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille sur la période précédente était de C+
- La note ESG moyenne pondérée de l'indice de référence pour la période précédente était de C

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements

durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces

exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus

pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.

- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

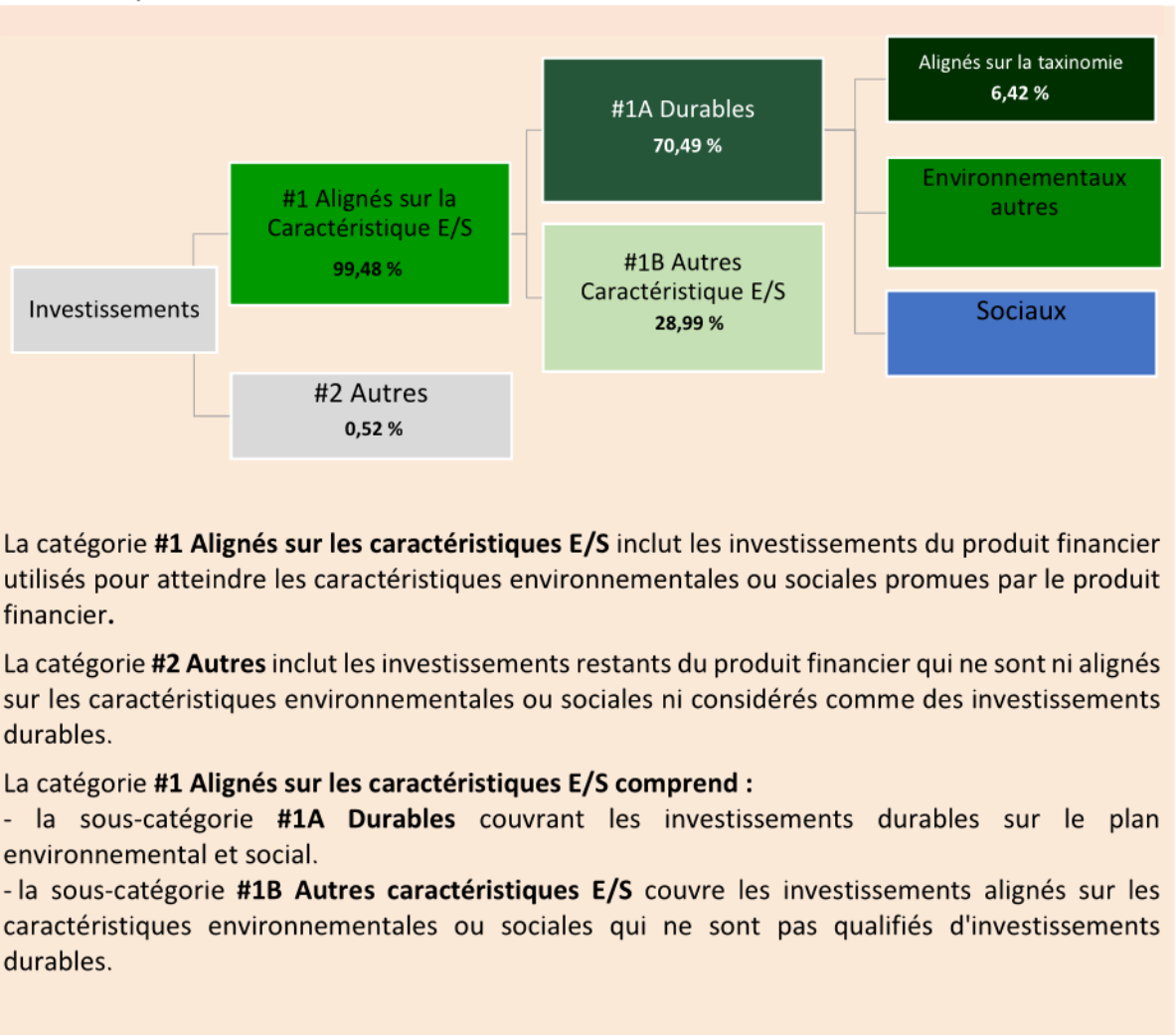
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NEXANS SA	Industrie	5,65 %	FRA
ALTEN SA	Technologies de l'info.	5,11 %	FRA
ELIS SA	Industrie	5,05 %	FRA
LA FRANCAISE DES JEUX SAEM	Conso cyclique	4,54 %	FRA
SCOR SE	Finance	4,05 %	FRA
WORLDLINE SA	Finance	3,82 %	FRA
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	Énergie	3,46 %	FRA
SOPRA STERIA GROUP	Technologies de l'info.	3,41 %	FRA
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Fonds	3,34 %	FRA
TECHNIP ENERGIES NV	Énergie	3,33 %	FRA
SPIE SA	Industrie	3,28 %	FRA
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD /PARIS	Immobilier	3,20 %	FRA
ALSTOM	Industrie	3,14 %	FRA
ROBERTET SA	Matériaux	2,89 %	FRA
NEOEN SA	Services publics	2,75 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Industrie	24,52 %
Technologies de l'info.	17,54 %
Finance	11,71 %

<i>Conso cyclique</i>	8,15 %
<i>Matériaux</i>	7,72 %
<i>Énergie</i>	7,63 %
<i>Immobilier</i>	7,33 %
<i>Santé</i>	4,97 %
<i>Services publics</i>	3,46 %
<i>Services de communication</i>	3,35 %
<i>Fonds</i>	3,34 %
<i>Conso non cyclique</i>	0,40 %
<i>Liquidités</i>	-0,13 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 6,42 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier

a investi, pour une transition vers une économie verte ;
 - des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

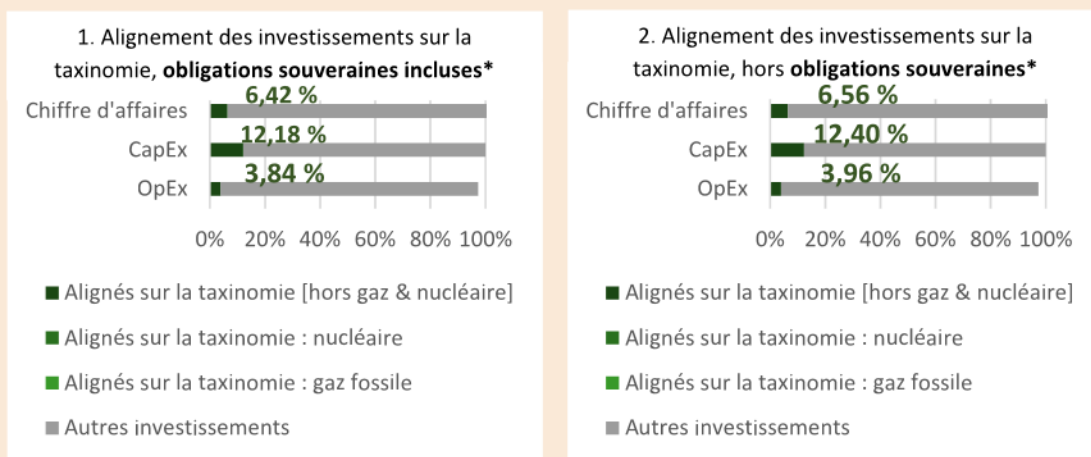
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,41 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 2,21 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière

substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Les données taxonomiques pour la période précédente ne sont pas disponibles.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.



BFT Investment Managers

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris

BFT FRANCE FUTUR ISR

SICAV

91-93 boulevard Pasteur

75015 Paris

347 454 662 RCS Paris